

CONSEIL EUROPÉEN DES 27/28 JUIN 1988 À HANNOVER

(DN: DOC/88/8 Date: 1988-06-28)

- MISE EN ŒUVRE DE L'ACTE UNIQUE EUROPÉEN :
- ACHÈVEMENT DU MARCHE INTÉRIEUR
- EUROPE DES CITOYENS
- VOLET SOCIAL
- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- UNION MONÉTAIRE
- PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION
- COOPÉRATION POLITIQUE EUROPÉENNE
- RELATIONS EST-OUEST
- AFGHANISTAN
- MOYEN ORIENT
- AFRIQUE DU SUD
- AFRIQUE AUSTRALE
- AMÉRIQUE LATINE

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTE UNIQUE EUROPÉEN

Le Conseil européen se félicite de l'évolution constructive des relations entre les institutions communautaires constatée ces derniers mois et souligne l'importance politique que revêt l'accord interinstitutionnel conclu entre le Conseil, la Commission et le Parlement Européen.

Une association plus étroite du Parlement Européen aux décisions du Conseil dans cette phase de pleine réalisation du marché intérieur et de progrès vers l'Union européenne apparaît nécessaire dans le but d'assurer non seulement un meilleur équilibre institutionnel, mais aussi une meilleure compréhension des décisions communautaires de la part de citoyens de la Communauté.

1) Achèvement du marché intérieur

Le Conseil européen estime que cet objectif majeur fixe par l'Acte Unique a désormais atteint un seuil d'irréversibilité, notamment auprès des acteurs de la vie économique et sociale. Les résultats des études effectuées pour évaluer les avantages du marché unique confirment que sa réalisation offre à la Communauté un considérable potentiel de croissance et d'augmentation de l'emploi.

Le Conseil européen relève que plus d'un tiers des mesures programmées dans le Livre blanc de la Commission sont déjà approuvées. Le Conseil considère comme particulièrement encourageant que des décisions aient été prises ou soient en voie de l'être dans des domaines stratégiques tels que: la libération totale des mouvements de capitaux, la reconnaissance mutuelle des diplômes, l'ouverture des marchés publics, les assurances ainsi que les transports routiers et aériens. Le Conseil européen a noté que ces progrès ont été rendus possibles par la pleine utilisation des procédures de vote prévues dans l'Acte Unique européen.

Le Conseil européen souligne qu'il convient de progresser de manière équilibrée sous la voie de la réalisation du marché unique., il aura un débat approfondi lors de sa réunion de Rhodes sur le rapport prévu par l'Acte unique, sur l'état d'avancement des travaux en vue de respecter l'échéance du 31 décembre 1992. Il note qu'à la fin de l'année 1988 la Commission aura présenté l'essentiel des propositions prévues dans son Livre Blanc.

Lors de sa réunion de Bruxelles en juin 1987, le Conseil européen s'est mis d'accord sur un certain nombre de décisions particulière en vue de ment importantes à prendre dans Les Douze mois suivants. Ces décisions sont à présent adoptées. Le C.E. Est maintenant convenu, conformément au calendrier prévue par le livre blanc, que les décisions en vue de la l'achèvement du marché intérieur devraient être prises des que possible, notamment dans les domaines suivants: achèvement du

marché intérieur, dans les domaines des marchés publics, de la banque et des autres services financiers, rapprochement des normes et propriété intellectuelle.

Le Conseil européen a été d'accord pour estimer qu'il est nécessaire de faciliter la coopération entre les entreprises dans toute la Communauté et il invite les Conseil à examiner le mémorandum de la Commission concernant le statut de la société européenne et les propositions qui lui seront par la suite soumises à cet effet. En ce qui concerne la mesure dans laquelle une harmonisation est nécessaire dans le domaine fiscal pour assurer l'établissement et le fonctionnement du marché intérieur, conformément à l'art. 99 du Traité, le Conseil Européen note avec satisfaction que le Conseil de ministres de l'économie et des finances procèdent actuellement à un examen approfondi des propositions de la Commission . Il a également noté que la Commission ferait rapport au Conseil des Ministres de l'économie et des finances sur le problèmes que se pose au Danemark à propos de certains dégrèvements fiscaux.

Dans le contexte de la directive sur les mouvements de capitaux le Conseil européen a souligné l'importance des décisions prises le 13 juin 1988 dans le cadre du Conseil des ministres de l'économie et des finances, aux termes desquelles la Commission transmettrait avant le 31 décembre 1990 à ce Conseil des propositions visant à supprimer ou à atténuer les risques de distorsion, d'évasion et de fraude fiscales liés à la diversité des régimes nationaux concernant la fiscalité de l'épargne et à contrôler l'application de ces régimes., le C.E. a également pris acte de ce que le Conseil des ministres de l'économie et des finances statuerait sur ces propositions d'ici le 30 juin 1989, en égard au fait que toute décision communautaire en matière fiscale doit être adoptée à l'unanimité.

Le Conseil européen a examiné la situation dans le domaine des moyens de communication audio-visuels. Il a été d'accord pour estimer qu'il est de la plus haute urgence pour la Communauté que la production européenne de programmes audio-visuels reflétant la richesse et la diversité de la culture européen atteigne un niveau plus conforme à la capacité de radio et de télédiffusion de l'Europe. Il invite le Conseil des affaires culturelles à attacher une importance particulière à cette question. Il estime qu'il convient d'examiner d'urgence la possibilité de créer un projet Eureka dans le domaine audio-visuel. Il convient de veiller à une bonne coordination avec les travaux du Conseil de l'Europe. Le marché intérieur ne devrait pas se renfermer sur lui-même.

Conformément aux dispositions du GATT, la Communauté devrait être ouverte aux pays tiers et doit le cas échéant négocier avec ces pays afin d'assurer l'accès des exportations communautaires à leur marché. Il veillera à préserver l'équilibre des avantages accordés tout en respectant l'unité et l'identité du marché intérieur de la Communauté.

Le Conseil européen souligne l'importance que revêtent, dans le contexte de la progression vers le marché unique, une croissance économique soutenue, la poursuite de la coopération technologique et le succès de la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte unique relatives à la cohésion.

2) Europe des citoyens

Le Conseil européen a souligné l'importance que revêt l'élimination des obstacles à la libre circulation des personnes. Il souligne également la nécessité d'intensifier et d'élargir la coopération entre les administrations nationales en étroite collaboration avec la Commission de manière à garantir l'adoption de mesures efficaces pour combattre le terrorisme, la toxicomanie et le crimes organisés.

3) Volet social

Le Conseil européen souligne l'importance que revêtent les aspects sociaux de la progression vers les objectifs de 1992. Il note que l'achèvement du grand marché unique offre la meilleure perspective, grâce à la suppression des entraves à la croissance, de promouvoir l'emploi et d'accroître la prospérité générale de la Communauté au bénéfice de tous ses citoyens.

Le Conseil européen considère que le marché intérieur doit être conçu de manière à profiter à tous les citoyens de la Communauté. A cette fin, il est nécessaire non seulement d'améliorer les conditions de travail et le niveau de vie des salariés, mais aussi d'assurer une meilleure protection de la santé et de la sécurité des travailleurs sur leur lieu de travail. Il souligne que les mesures à prendre ne réduiront pas le niveau de protection déjà atteint dans les États membres. Il se félicite des initiatives qui ont déjà été prises sur la base des dispositions du Traité, et notamment l'art. 118 A, et il invite la Commission et le Conseil à poursuivre dans cette direction.

Le Conseil européen considère que la réalisation du grand marché doit aller de pair avec une amélioration de l'accès à la formation professionnelle, y compris la formation en alternance, dans tous les États membres. Dans ce contexte, il a exprimé le souhait que les conditions d'une reconnaissance mutuelle des diplômes soient réunies. Il souligne l'importance de l'information et de la consultation des partenaires sociaux tout au long de la réalisation du marché unique. Dans cet esprit, le Conseil européen invite la Commission à intensifier son dialogue avec les partenaires sociaux. Dans ce contexte, il convient de tenir particulièrement compte de l'art. 118 B. La Commission élaborera une étude comparative des réglementations appliquées dans les différents États membres en matière de conditions de travail.

4) Protection de l'environnement

Le Conseil européen a exprimé ses préoccupations au sujet des dangers qui menacent l'environnement en général et en particulier ceux causes par la pollution de l'air et des eaux. Il a pris acte des résultats positifs auxquels a récemment abouti le Conseil "Environnement" et a invité la Commission et le Conseil à intensifier leurs efforts en vue d'améliorer les moyens de combattre et de prévenir la pollution de l'air et des eaux. Il s'est félicité des conclusions adoptées lors du Sommet Économique mondial de Toronto, le 21 juin 1988. Le principe selon lequel les considérations d'ordre écologiques doivent être intégrées dans tous les domaines qui font l'objet de décisions de politique économique est conforme à l'objectif de l'Acte unique européen en matière d'environnement.

Le Conseil européen a invité la Commission à préparer des propositions en vue de mesures concrètes pour la mise en œuvre de la contribution de la Communauté à la coopération internationale évoquée à Toronto.

Union Monétaire

Le Conseil européen rappelle qu'en adoptant l'Acte unique les pays membres ont confirmé l'objectif de réalisation progressive de l'Union Économique et Monétaire.

Ils ont décidé d'examiner, lors du Conseil européen de Madrid, en juin 1989, les moyens de parvenir à cette union.

A cette fin, ils ont décidé de confier à un comité la mission d'étudier et de proposer les étapes concrètes devant mener à cette union.

Ce comité sera présidé par Jacques DELORS, Président de la Commission européenne.

Les Chefs d'État et de gouvernement sont convenus d'inviter le Président ou le Gouverneur de leur Banque centrale à participer aux travaux du comité à titre individuel. Celui-ci comprendra également un autre membre de la Commission européenne et trois personnalités désignées d'un commun accord par les Chefs d'État et de Gouvernement. Ils sont convenus d'inviter :

- M. Niels THYGESEN, Professeur d'économie à Copenhague, - M. LAMFALUSSY, Directeur Général de la Banque des Règlements Internationaux à Bâle, Professeur d'économie à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, - M. Miguel BOYER, Président de la "Banco Exterior de Espana". Le Comité devra avoir examiné ses travaux en temps utile pour permettre aux ministres de l'économie et des finances d'en examiner les résultats avant les délibérations du Conseil européen de Madrid.

Présidence de la Commission

Le Conseil européen, après consultation du Président et du Bureau élargi du Parlement Européen, est convenu de renouveler le mandat de M. Jacques DELORS en tant que Président de la Commission .

EUROPEAN POLITICAL CO-OPERATION

1) East-West relations

The European Council noted that East-West relations had moved into a more dynamic phase. In this process the Twelve are determined to continue to play an active rôle. They welcomed the evidence of the Moscow Summit that a climate of increased confidence and coopération has now been established in US-Soviet relations. The Twelve are encouraged by the récent progress in arms control and disarmament. They stress their willingness to work for further progress in the current and future négociations with a view to achieving stability at a lower level of arms. The principle of asymmetrical réductions and stringent verification provisions laid down in the INF treaty establishes a valuable précédent. The Twelve also look for continuing progress towards the peaceful résolution of régional conflicts, universal respect for fundamental human rights, and the free exchange of people and ideas.

The European Council welcomes the more outward-looking attitude now being shown by Eastern European countries in their economic contacts with the West, as witnessed by the establishment and development of relations with the Community. This should be encouraged as contributing to the wider opening up of their économies and societies. The East-West Economic Conference proposed by the Twelve at the Vienne CSCE follow-up meeting will also serve that purpose.

The European Council calls upon other CSCE participating States to join in an effort to conclude the Vienna meeting with a substantive and balanced document permitting significant progress in all areas, in particular in the human dimension. The draft concluding document proposed by the neutral and non-aligned States on 13 May offers a suitable basis to elaborate such a document. A successful conclusion of the Vienna meeting will make possible an early start of négociations on conventional stability in Europe, the Key issue of European security, aiming at establishment of a stable and secure balance of conventional forces in Europe at a lower level, and on a further set of security and confidence-building measures, as well as other follow up proposals supported by the Twelve.

2) Afghanistan

The European Council calls upon all concerned to implement fully the peace process set out by the Geneva agreement on Afghanistan. It expects the Soviet Union to complète the withdrawal of its troops in accordance with these agreements. It supports all efforts to establish a représentative government formed in a process of self-determination in which the Resistance have a full part to play.

The European council declares the readiness of the Community and its Member States to provide humanitarian assistance under the programme to be carried out by the UN-coordinator, NGO's and the ICRC in favour of the voluntary repatriation and resettlement of the refugees and displaced persons.

The Community and its Member States are also prepared to provide reconstruction assistance for Afghanistan after the formation of a représentative gouvernement and the establishment of internal peace.

3) Middle East

The EC expressed its concern at the increase in tension in the Middle East. The status quo in the occupied territories cannot be sustained. On the basis of their established positions the Twelve will continue to work towards the early convening, under UN auspices, of an International Peace Conference, which is the suitable framework for the necessary negotiations between the parties directly concerned, and is essential to bring about a comprehensive, just and lasting peace in the région. The Twelve will support all initiatives to this end.

The continuation of the war between Iraq and Iran endangers the security and stability of the entire région. The Twelve deplore that, nearly one year after its unanimous adoption by the UN Security Council, Resolution 598 has not yet been implemented. They will continue to support the efforts of the UN Secretary General to secure its early and full implementation. The Twelve condemn the use of chemical weapons and renew their commitment to uphold the principle of freedom of navigation in the Gulf.

The Twelve remain deeply preoccupied by the situation in Lebanon. They confirmed the importance they attach to the orderly and legal conduct of the forthcoming presidential election. They also recalled their support for UNIFIL and reiterated their strong appeal for the immédiate release of all hostages still being held in Lebanon.

The European Council welcomed the récent signature of the coopération agreement with the Gulf Cooperation Council and the intensification of relations with its members. It also welcomed the récent Troika-meeting in the Euro-Arab Dialogue and hoped this would lead to increased productive coopération.

4) South Africa

The European Council noted with great concern that relations between the Twelve and South Africa run the risk of being worsened even further. In this respect it urged that all legal options available in South Africa including if necessary the grant of clemency by Président Botha should be used to prevent the death penalty from being carried out against the Sharpeville Six. On 18 July, Nelson Mandela will mark his 70th birthday. The European Council strongly appeals to the South African authorities to free him and all other political prisoners.

The European Council confirmed that the enactment of the proposed bill designed to deprive anti-apartheid organisations, striving for peaceful change, of financial support from abroad would place additional strain on the relations of the Twelve with South Africa.

5) Southern Africa

The Twelve recalled their established position concerning Namibia and supported the current efforts to secure peace for Angola and independence for Namibia on the basis of UN Security Council Resolution 435.

6) Latin America

The European Council discussed the situation in Latin America and underlined the fundamental importance of the rule of democracy and the normal functioning of democratic institutions as a key factor for stability in the sub-continent. The continuity of the peace process in Central America is essential for achieving peace, justice and the observance of human rights in the whole région. The Twelve remain determined to provide continued support for this process.